VILLE DE
Châteaubernard

REVUE DE PRESSE

Vendredi 27 octobre 2017

SUD OUEST

Charente Libre

L'histoire

En stage de troisième à l'Elysée

Souvent une grosse galère à dégoter pour les collégiens ou leurs parents, le stage de 3e obligatoire dans une entreprise offre une incroyable opportunité à Matthieu, jeune de 14 ans inscrit au collège Saint-Louis, à Auray (Morbihan).

Sur un coup de tête, l'adolescent a écrit à Emmanuel Macron et a décroché son stage de 3e à l'Elysée!

Il écoutait le discours du président fraîchement élu quand il a décidé d'écrire en juin dernier. La réponse est arrivée par courrier: sa demande est acceptée en observation au sein du service intendance de l'Elysée, à Paris.

Il n'y a aucun piston là-dessous, juste l'audace d'un jeune qui a relevé le défi lancé par sa mère. *«Un soir, ma mère passe me chercher. Elle sautait littéralement dans la voiture parce qu'elle venait d'ouvrir la lettre qui disait que j'étais accepté en stage! Les passants dans la rue ont dû nous prendre pour des fous, tellement on criait et sautait»*, a expliqué le jeune homme à Ouest France. Et de poursuivre: *«Je n'y crois pas encore tout à fait. D'ailleurs, je n'en ai pas vraiment parlé dans ma classe. Je suis super-impatient et en même temps un peu stressé».*

Un Jeune du Morbihan va effectuer son stage de 3e à l'Elysée. Photo AFP

L'infographie

Paris, ville la plus élégante du monde, Bordeaux huitième

Top 10 en 2017 (note sur 5)

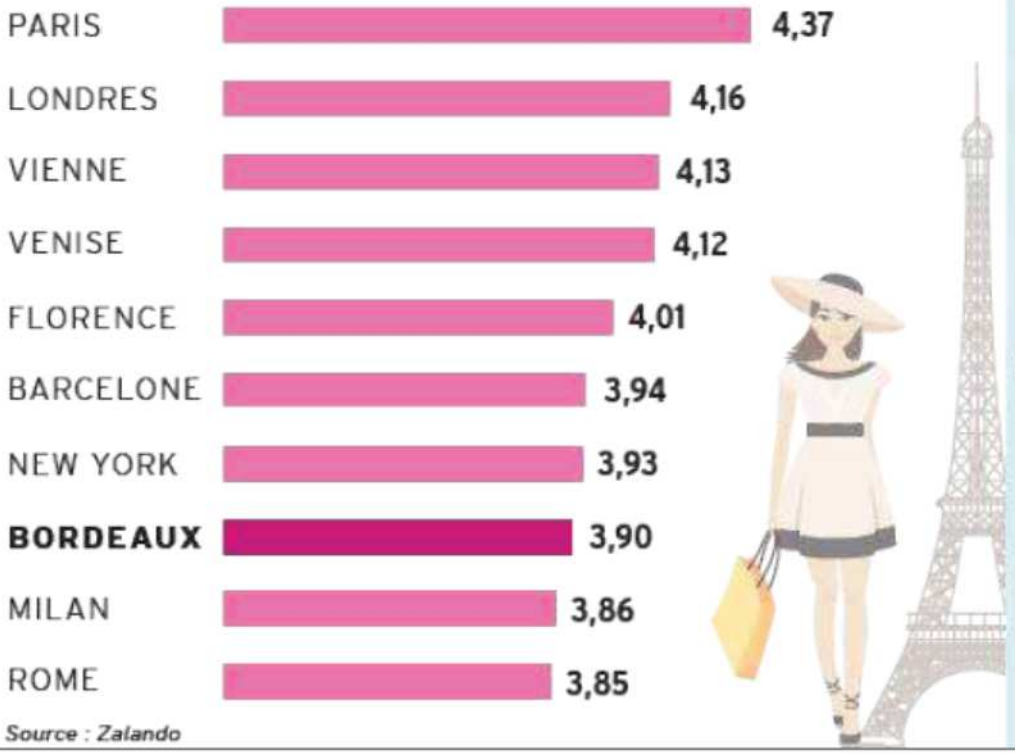

Source : Zalando

Classement effectué à partir de neuf critères répartis en trois catégories différentes

" Mode "
Nombre d'écoles de mode, nombre de designers, de Fashion Week, d'expositions ou d'événements en rapport avec la mode, ainsi que la perception des journalistes de mode.

" Environnement Urbain "
Attrait des visiteurs pour la ville, le nombre de gares et aéroports aux alentours, la propreté, l'architecture et la perception qu'en ont les journalistes spécialisés.

" Activités élégantes "
Coût de la vie sur place, comme aller au théâtre ou boire un verre.

INFOGRAPHIE CL

Justice

Vers une confirmation des taxes plus lourdes sur les chais de cognac

La mèche est allumée. Si les juges de la cour administrative d'appel de Bordeaux suivent les conclusions énoncées hier après-midi par le rapporteur public, Guillaume de La Taille Lolainville, la déflagration pourrait ébranler durablement les comptes des acteurs de la filière du cognac et au-delà. Pour rappel, au début des années 2010, l'administration fiscale décide que les chais de vieillissement des fûts de spiritueux doivent désormais être classés dans la catégorie des locaux industriels et non plus comme locaux commerciaux. Pour certaines maisons de cognac, les taux de taxe foncière applicables aux chais ont doublé. Le numéro 1 du cognac, Hennessy, avait ainsi dû s'acquitter, pour la seule année 2012, d'un redressement fiscal de 700 000 euros. Courvoisier avait lui aussi digéré un contrôle fiscal du même tonneau entre 2011 et 2013. Les maisons avaient payé leur dû à Bercy (1) mais plusieurs ont riposté. Fin 2015, Hennessy, comme Courvoisier, ont attaqué la décision de Bercy devant le tribunal administratif de Poitiers. Qui avait confirmé la nouvelle définition de l'administration fiscale. Hennessy a fait appel. Hier, le rapporteur public (nouveau nom du commissaire du gouvernement), chargé de rappeler le droit, a largement repris devant les juges de la cour administrative d'appel de Bordeaux les arguments avancés par son homologue devant le tribunal administratif de Poitiers. Pour résumer, selon lui, la transformation des eaux-de-vie dans les chais ne constitue pas une simple opération de stockage, mais bien une manipulation à caractère industriel, mobilisant des moyens techniques prépondérants. La communication de Hennessy a confirmé que *«la maison s'est acquittée de ses impôts puis a attaqué la décision de l'administration fiscale devant le tribunal administratif et la cour d'appel»*. Elle a aussi refusé de commenter les conclusions du rapporteur, rappelant que le jugement *«est en délibéré»* et que, dans tous les cas, *«Hennessy ne commente pas les décisions de justice»* la concernant. Toutefois, elle admet que *«ce problème de qualification de bâtiment dépasse le cadre de Hennessy, d'autant que la situation est complexe selon les maisons: certaines n'ont que des chais de vieillissement, d'autres disposent des deux dans leurs bâtiments». «La décision de la cour d'appel aura des conséquences lourdes pour le secteur.»*

Stéphane MOREALE

(1) Un rappel d'impôts de plusieurs millions d'euros selon les estimations de CL fondées sur le jugement du tribunal administratif de Poitiers.

Un mois pour valoriser la bio

En Charente, le nombre d'exploitations agricoles en bio a doublé en quatre ans. En novembre, le Mois de la bio propose huit rendez-vous aux paysans pour s'informer sur la conversion.

Marie LE LAGADEC
m.lelagadec@charentelibre.fr

«*Je n'ai jamais regretté mon choix et je ne veux pas revenir en arrière.*» Gilles Pichon est éleveur de porcs et céréalier à Salles-Lavalette. Installé depuis 1982, il a passé son exploitation en bio en 1996, une décision assumée et plutôt rentable. Futur retraité à la recherche d'un repreneur, ce partisan de la bio ouvre sa ferme le temps d'une journée, le 7 novembre, dans le cadre du Mois de la bio. L'occasion d'échanger entre professionnels, convertis ou non, sur les succès et les inconvénients du mode de production biologique.

Un événement unique pour s'informer

Les exploitations conventionnelles, c'est justement la cible du Mois de la bio. La 6e édition propose une soixantaine de rendez-vous du 2 au 30 novembre en Nouvelle-Aquitaine, destinés exclusivement aux professionnels agricoles intéressés par la conversion en bio. Déclinés en rencontres, journées techniques ou formations, huit se dérouleront en Charente (lire encadré).

Cet événement annuel permet aussi aux porteurs de projet, aux techniciens agricoles mais aussi au public de l'enseignement agricole de rencontrer les principaux acteurs qui produisent, transforment et vendent du bio. «*Ce qui nous aide, lorsqu'on se convertit, c'est d'aller voir ce qui se passe chez les autres*, avoue Gilles Pichon. *C'est inquiétant au début de voir ses parcelles moins colorées que les champs d'à côté. Comme on ne met pas d'ammonitrate en agriculture bio, il faut attendre la minéralisation naturelle.*»

> **Ce qui nous aide lorsqu'on se convertit, c'est d'aller voir ce qui se passe chez les autres.**

«Un rendement moyen plus stable»

«*J'étais déjà intéressé par ce système agricole, mais lorsque j'ai commencé, je ne me sentais pas d'attaque pour tout changer. En bio, il faut revoir tout son fonctionnement: la rotation des cultures, apprendre les techniques de désherbage, même l'élevage est différent*», décrit l'agriculteur. Désormais, les bâtiments sont sur paille et les truies gambadent avec leurs petits en plein air. «*Nous cultivons aussi un mélange de céréales, plus résistantes aux maladies et aux conditions météorologiques, ce qui nous permet un rendement moyen plus stable.*»

Gilles Pichon passe bientôt la main mais ne regrette pas de s'être converti en bio en 1996. Photo Majid Bouzzit

En Charente aujourd'hui, on compte 298 exploitations en agriculture biologique ou en conversion. Elles n'étaient que 171 en 2013. Ce système agricole attire de plus en plus de paysans. «*Quand on parle du marché de la bio, on imagine une flambée des prix. Mais c'est tout le contraire*, décrypte Carole Ballu, présidente de la Maison de l'agriculture bio 16. *En conventionnel, les prix sont plus instables. En bio, nous ne sommes pas sur un marché de spéculation mais physique et national, les prix bougent donc assez peu.*»

Gilles Pichon cherche maintenant à transmettre son exploitation et son élevage porcin. Son associé David Gros, lui, se reconvertit. «*Quand je me suis installé en bio, j'ai pris la suite d'un éleveur qui travaillait avec un boucher de Bordeaux. La filière porcine demande à être développée, surtout quand on sait qu'une partie des porcs bio pour le marché français est importée*», lance l'agriculteur, qui espère que son futur repreneur maintiendra ce débouché.

Le programme en Charente

6 novembre: journée technique «Une micro-ferme, peut-on en vivre?». À la micro-ferme de la Loge à Nanteuil-en-Vallée.
7 novembre: journée technique «S'installer ou se diversifier en porcs bio: des stratégies gagnantes». Au Gaec des Gougeaux à Salles-Lavalette.
8 novembre: journée technique «Des légumes bio sous contrat dans son assolement». Au Silo Océalia à Bernac.
8 novembre à la chambre d'agriculture de Confolens et le **10 novembre** à la chambre d'agriculture d'Angoulême: formation «La bio, une bonne idée pour mon exploitation?».
13 et 14 novembre: formation (entretien le 28 novembre) «Réussir son installation en maraîchage bio». À la Maison de l'agriculture biologique Charente à La Couronne.
20, 21 et 30 novembre: formation et entretien «Maîtriser les conséquences du passage à l'AB en grandes cultures». À la MAB 16 à La Couronne.
23 novembre: journée technique «Le lait de chèvre bio, une filière dynamique». À l'éco-ferme de l'Azuré à Ronsenac.
27 novembre: rencontre technique «La filière lait bio, du champ à la bouteille». À la ferme du Paupiquet, à Ansac-sur-Vienne.

Pour participer, s'inscrire sur www.moisdelabio.fr

Les tout-petits à la découverte du vivant

Alexandre LE CORRE

Comment mange-t-on, bouge-t-on ou respire-t-on? L'exposition «Vivant pour de vrai», au château de L'Oisellerie, à La Couronne, apporte les réponses aux petits et grands.

Pourquoi on est vivant?», interroge Alexandre Dutrey, animateur. «*Parce qu'on a un cœur, des oreilles, qu'on mange*», répondent en chœur les élèves de petite section de Garat.

Ce questionnement est le point de départ de l'exposition *Vivant pour de vrai*, organisée au château de L'Oisellerie à La Couronne par le réseau de ressources pédagogiques Canopé.

Avant d'entamer la visite, les élèves sprintent contre l'animateur dans la cour du château, entre les jardinières. Cent mètres d'effort et les bambins sont déjà essoufflés. «*Vous voyez, vous respirez, vous êtes donc vivants*», sourit Alexandre Dutrey. Main dans la main, les bambins s'engouffrent ensuite à l'intérieur du château. «*Beurk, des escargots*», grimace Léo, 4 ans, le nez scotché au vivarium. À quelques mètres de lui se trouve une machine «*qui mange*».

> La plante grandit comme vous, puis meurt. Mais avant, il faut qu'elle fasse des bébés. A votre avis, comment fait-elle?

Des machines pour reproduire les fonctions vitales du corps

«*Approchez*», souffle le guide. Idir et Gabin sont les premiers à glisser des palets dans la bouche du «*monstre*». «*Grrrr*», fait la machine en digérant. «*Venez voir, ça fait des billes*», s'exclame Roméo qui retourne aussitôt remettre un palet dans la machine. «*Alors à votre avis, elle est vivante?*», demande Alexandre Dutrey. «*Nonnnnn!*», gloussent les enfants avant de s'asseoir sur de petits bancs.

Pyjamas et habits pour bébé sont suspendus à un fil. «*Je n'arrive plus à les mettre!*» «*Bah oui, t'es trop grand*», pouffe un gamin.

Le thème de la croissance est aussi abordé à l'aide de plants de haricots. Leur taille varie en fonction de la date de plantation.

Le terrarium défile devant les petits yeux des élèves. «*La plante grandit comme vous, puis meurt. Mais avant, il faut qu'elle fasse des bébés*, explique Alexandre Dutrey. *À votre avis, comment fait-elle?*»

La petite Victoria, à la langue bien pendue, répond du tac au tac: «*Une petite graine va tomber dans la terre et une autre plante va repousser.*» Créée pour les touts petits, l'exposition les fait réfléchir sur leur rapport à la vie. Et ça semble fonctionner.

Dans une autre salle, l'aquarium avec ses petits poissons et une algue verte retient l'attention des visiteurs d'un jour, qui se chamaillent pour approcher la vitre. «*Vous voyez, ces poissons ont de petites narines sur les côtés pour ne pas qu'ils se noient dans l'eau*, souligne l'animateur. *Ça leur permet de respirer.*»

La visite menée au pas de charge, 25 minutes chronomètre en main, se termine par un don de graines à semer dans de petits pots une fois rentrés en classe. «*Vous verrez bien dans lequel des deux sachets les graines sont vivantes pour de vrai*», conclut Alexandre Dutrey.

C'est à l'aide de plants de haricots que le guide à montrer aux jeunes élèves les effets de la croissance. Photos CL

L'aquarium, avec ses petits poissons et une belle algue, a retenu l'attention des élèves.

Quoi de mieux que l'expérience pour comprendre la digestion...

Exposition «Vivant pour de vrai», jusqu'au 17 novembre à Canopé 16, au château de L'Oisellerie, à La Couronne. Ouvert de 14h30 à 18h les mercredis, samedis, dimanches, jours fériés, ainsi que tous les jours pendant les vacances scolaires. Tarif: 3€, à partir de 3 ans. Tél. 05 45 67 31 67.

■ Un groupe privé veut créer une résidence pour personnes âgées, avenue Victor-Hugo à Cognac ■ 90 logements annoncés ■ Le site de 5.000 m² était en friche depuis 2005.

Les anciens chais H. Mounier vont faire vieillir des seniors

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Après les chais Monnet, un autre vestige du passé cognaçais devrait renaître au centre-ville. Cette semaine, un permis de construire a été affiché sur le portail fatigué des chais H. Mounier au 45, avenue Victor-Hugo. Nature des travaux: «réalisation d'une résidence senior [sic]». La piste que *Charente Libre* avait dévoilée (*CL* du 13 juillet 2015) se confirme donc.

> On attendait une reprise depuis très longtemps.

Les façades qui donnent sur l'avenue seront préservées, une exigence des Bâtiments de France. Photo M. B.

Et ce ne sera pas une petite cabane, a priori. La société parisienne Les Girandières prévoit d'ériger un ensemble de 90 logements sur ce site de 5.000 m². Avec un parking de 45 places à l'arrière et des espaces verts recouvrant la moitié de la surface. Le tout pour une capacité d'accueil de 185 personnes.
«*Ce ne sera pas un Ehpad*» [établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, NDLR], prévient Olivier Le Gall, directeur marketing des Girandières, membres du groupe Réside Études (27 M€ de chiffre d'affaires). Ni une résidence d'autonomie. Plutôt une «résidence seniors», un concept qui regroupe des appartements sécurisés et des services (salon de coiffure, restaurant...).
Cette formule non médicalisée ne nécessite pas d'agrément public et connaît un grand succès en France. Tarif: à partir de 1.000€ par mois. Le site cognaçais ne doit ouvrir qu'en 2020.

L'arrière du site comprendra des bâtiments de trois niveaux. Repro CL

Dix ans sur le marché

Pour la cité, cela ressemble à une double bonne nouvelle. D'abord parce qu'il s'agit d'une maison de retraite et que la demande est forte. Ensuite, parce «*cela fera disparaître une friche dont on espérait la reprise depuis très longtemps*», se réjouit Patrick Sedlacek, adjoint au maire.
En 2005, pressée par de nouvelles normes, Unicoop (dont H. Mounier est l'entité commerciale) avait déménagé à Gensac-la-Pallue et abandonné l'endroit. Faute de parvenir à vendre l'ensemble, la coopérative avait voulu tout raser et céder un terrain brut, en 2013. Les Bâtiments de France avaient refusé, afin de préserver «*un témoin industriel et patrimonial (...) assez exceptionnel*».
C'est pourquoi les façades des chais seront préservées et que les parties détruites seront remplacées par une architecture cohérente avec le voisinage. Soit deux immeubles sur trois niveaux, sans ornement et recouverts d'un enduit blanc. Sur le modèle du Musée des arts du cognac, promet le dossier de permis de construire.
Concernant le prix de la vente, réalisée entre fin 2015 et mi-2016, il est nettement inférieur aux premières estimations.
En 2005, Unicoop avait demandé 2 M€. Puis 1,2M€ huit ans plus tard. D'après un connaisseur du marché local, la transaction tournerait autour de la moitié, ce qu'aucune des deux parties ne confirme.

Elles & ils

Franck Valente,

le patron de la Maison Blanche (Photo M. B.), l'unique boîte de nuit de Cognac, fête les 20 ans de son établissement demain samedi de 0h30 à 6h. Au programme, un revenant avec DJ Nams, qui a déjà fait tourner les platines à la «MB» et qui s'est spécialisé dans le mix vidéo. Mais aussi le résident Samuel Brissoneau. Le programme de la soirée reste secret, mais que les habitués se réjouissent: Franck Valente leur promet quelques surprises.

Pierre Gévodant,

le président de l'association «Les quatre routes», le centre social intercommunal situé au 112 bis, rue d'Angelier à Cognac, accueille dans ses locaux une session des «Ateliers mobilité seniors» lundi et mardi matin 30 et 31 octobre. Gratuite, cette opération organisée par Sud Charente mobilités, propose de se familiariser à l'utilisation des outils numériques appliqués à la mobilité, comme la réservation de billets de train sur internet, la consultation d'horaires de bus, comme de faire le point sur sa mobilité. Les inscriptions sont gratuites. Réservations et renseignements au 06 67 45 26 23.

Jennifer Damour,

coordinatrice de l'association socio-éducative de la région Cognac, invite tous les publics à participer à l'opération «Au fil des jeux» le mardi 31 octobre à partir de 14h, au centre social des Borderies. Un après-midi ludique, festif et familial en entrée libre, où il sera question de jeux de cartes, de société, en bois, et d'activités motricité avec parcours pour les plus petits. Ces ateliers se dérouleront dans tous les lieux d'accueil du centre. Un petit pot clôturera l'opération.

L'Adresse, toujours en poste au soutien des sans-emploi

Née en 1987, l'association cognaçaise de relance pour les chômeurs a 30 ans. Un anniversaire dont elle se serait bien passée.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

Jean-Claude Escolar, directeur de la structure, aux côtés de Simon Clavurier et Jean-Louis Plantevigne, respectivement présidents de Proxim'services et de l'Adresse. Photo G. B.

Deux salariés à l'origine. Trente ans plus tard, ils sont 20 permanents au 142, rue Henri-Fichon à Cognac, à accompagner 700 personnes en difficulté pour retrouver le chemin de l'emploi. *«Le petit de l'Aserc* (1) *est devenu gros»,* résume Jean-Louis Plantevigne, le président et créateur à l'époque de l'Adresse, avec Geneviève Bernard et Jean-Michel Perez.
Une association de relance économique et sociale pour les sans-emploi qui intervient dans le secteur Cognac Jarnac et les communes limitrophes. Qui s'est épaissie au fil du temps, forte aujourd'hui de deux nouvelles branches, «Proxim'services» (aide à la personne) et «Espace intérim», pour composer un ensemble dont le chiffre d'affaires est de plus de 5M€ annuel. Elle a fêté en début de semaine un anniversaire dont elle se serait pourtant bien passée, comme l'explique Jean-Louis Plantevigne.

Pouvez-vous rappeler la génèse de la structure?
Jean-Louis Plantevigne. L'idée est née en 1986. On comptait 2 millions de chômeurs en France, on trouvait ça intolérable alors à l'Aserc. Ça fait sourire aujourd'hui. On s'était dit comment agir pour lutter contre ce fléau sur Cognac. L'Adresse a été lancée l'année suivante, avec pour vocation d'aider les chômeurs à rester dans le circuit de l'emploi en leur trouvant des missions ponctuelles ou régulières auprès d'associations et de collectivités. Adossée au départ à l'Aserc, elle est devenue autonome, puis a perduré car la situation de l'emploi ne s'est pas arrangée. On aurait préféré la voir disparaître, ça aurait été génial.

Mais elle est toujours là et s'est même musclée...
Il a fallu s'adapter à l'évolution du marché du travail. C'est passé par plusieurs phases. L'association a été la première à créer des chantiers d'insertion dans le bâtiment et le nettoyage de locaux, on a complété le dispositif ensuite au fil du temps par des structures de société de travail intérim d'insertion, puis on a étendu l'offre à l'aide à la personne jusqu'à se structurer en 2012 dans la configuration actuelle, avec trois entités distinctes pour harmoniser nos pratiques.

Pour devenir une véritable entreprise au final.
On n'aime pas trop le mot en tant qu'acteur social (rires), mais c'est ça aujourd'hui, une entreprise insérante toutefois, comme on aimerait qu'elles le soient toutes. Qui n'est pas là pour gagner de l'argent par contre, mais pour aider les chômeurs à s'en sortir, à leur ouvrir l'accès à l'emploi durable surtout. Les salariés en insertion que nous suivons représentent plus de 170 emplois à temps plein sur un an par exemple.

Une «entreprise» qui se finance surtout par ses prestations, mais qui fait comment pour se démarquer de la concurrence des acteurs privés?
On forme notamment les gens qu'on accompagne afin qu'ils aient les compétences nécessaires pour répondre au mieux aux postes qu'on trouve. On accompagne leur évolution personnelle, en particulier les chômeurs de longue durée pour qui les freins à l'emploi sont plus nombreux. On cible les entreprises qui sont en mesure de pouvoir faire «redémarrer» ces personnes. On essaie d'être le plus précis possible dans ces domaines. La bonne personne au bon poste pour qu'elle y reste si possible. On facilite aussi les démarches administratives pour nos utilisateurs finaux, on a l'avantage d'être réactif et on utilise la flexibilité des contrats.

Pour ce qui est de l'Adresse, votre «client» principal ce sont les collectivités. Elles jouent le jeu?
Oui, même si on aimerait qu'elles le jouent plus encore. Elles peuvent imposer une clause aux entreprises dans les marchés publics, à savoir imposer un contingent d'heures de travail pour des chômeurs de longue durée et faire appel à une structure locale d'insertion. Il faudrait qu'elles s'en servent plus souvent. On contribue au développement économique du territoire comme on favorise l'accès à l'emploi local.

(1) Association socio-éducative de la région de Cognac.

NUMÉRIQUE

L'Agglo met l'économie au menu du petit-déjeuner

Comment booster sa visibilité sur les réseaux sociaux et sa e-réputation sur le web? Tel était le thème du premier petit-déjeuner de l'économie organisé hier matin par le service en charge du développement économique de Grand Cognac, aux Abattoirs de Cognac.

Tout un programme et une leçon de choses sur les outils du web et son langage dont a bénéficié la soixantaine de personnes qui avait répondu à l'invitation pour ce «café techno» de deux heures animé par l'association SPN, réseau de professionnels du numérique.

Des élus, des chefs et représentants d'entreprises comme d'associations du territoire, tous ravis de cette première qui leur a permis de faire un peu plus la lumière sur l'importance d'optimiser leur visibilité sur les réseaux sociaux et d'en maîtriser les outils pour en faire de même avec leur communication.

«Une belle réussite pour cette première à laquelle on n'attendait pas autant de monde», se réjouit Véronique Marendat, la vice-présidente de l'Agglo en charge du développement économique. Et de rappeler que *«c'est aussi le rôle de notre collectivité de mettre en place ce type d'animation économique, d'échanger ainsi avec les acteurs du territoire, de diffuser des connaissances, elle n'a pas seulement vocation à s'occuper seulement des zones d'activités.»* Devant le succès rencontré, Véronique Marendat envisage d'ailleurs de renouveler l'opération, *«à raison de trois rendez-vous par an sur des thèmes comme le haut débit, la transmission d'entreprises, ou encore l'utilisation des fonds européens par exemple.»*

Une soixantaine de participants ont répondu à l'invitation de l'Agglo pour ce premier «café techno». Photo G. B.

L'image

L'insolite «De-ci, de-là»...

Des décrottoirs, des heurtoirs, des mascarons ou encore des garde-corps et des girouettes. Tout un tas d'objets insolites qui fourmillent dans les rues, auxquels on ne prête plus attention, mais un petit patrimoine important, témoin du passé de Cognac, de son histoire. Ces éléments, Élisabeth Callède (Photo G. B.), alias Calbab, a choisi de poser son regard de photographe amateur dessus. Il en ressort de nombreux clichés qui composent l'exposition «De-ci, de-là» que l'Espace découverte en pays du cognac met en lumière jusqu'au samedi 23 décembre, pour le plus grand plaisir des yeux.

Grande-Champagne: le projet de fusion repart du bon pied... tout doucement

L'idée de créer une commune nouvelle regroupant Lignières-Sonneville, Bonneuil et Bouteville avance. Mais elle avance en zigzag. Les bisbilles entre élus n'y sont pas pour rien.

Marc BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

Un bond en avant, un pas de côté, demi-tour et on y va. Enfin, peut-être. À voir.
Depuis trois ans, le projet de commune nouvelle en Grande-Champagne progresse par à-coups. Mais il avance tout de même, avec trois communes toujours intéressées par une fusion: Lignières-Sonneville (618 habitants), Bonneuil (263) et Bouteville (332).
En début d'année, les élus des trois villages avaient validé le principe d'un mariage, sans s'engager formellement *(lire CL du 2 février)*. En septembre, ils ont créé neuf groupes de travail thématiques (économie, action sociale, jeunesse, mobilité...).

Les élus de la commune de Lignières-Sonneville (photo CL)**, de Bonneuil et de Bouteville viennent de créer des groupes de travail. Pas convaincus par la tournure des discussions, ceux de Criteuil-la-Magdeleine et d'Ambleville ont refusé de s'y joindre.**

> Tout le monde est attaché à son clocher dans cette histoire.

«Ce serait Château-en-Champagne»

Enfin jeudi dernier, le conseil municipal de Lignières-Sonneville a désigné ses représentants au sein de ces groupes. Ce que Bonneuil et Bouteville ont fait hier soir.
«Ça y est, la réflexion est lancée. Après, le succès, ça se passe avec la volonté et dans la tête», encourage le maire de Lignières-Sonneville, Dominique Mercier, dont la commune est la plus enthousiaste à l'heure actuelle.
Malgré quelques accrocs, à commencer par la position plus réservée de ses deux collègues. *«On travaille, mais ce n'est pas dit qu'on embrayera,* tempère le maire de Bouteville, Jacques Deslias. *On n'est pas sûr de vouloir leur donner le bébé* [à Lignières-Sonneville, NDLR]. *Ce qui est sûr, c'est que rien ne se fera pendant ce mandat (2014-2020).»*
Gérard Gayoux, maire de Bonneuil, est plus chaud, mais sans être bouillant pour autant: *«On est plutôt favorable parce que de toute façon, c'est l'avenir»*, explique sans grand enthousiasme le premier édile. *On y va gentiment, petit à petit... Le temps que tout le monde soit sûr d'où l'on va. Surtout nos administrés.»*
Du côté d'Ambleville (187 habitants) en tout cas, on n'y va pas jusqu'à nouvel ordre. Parmi les premiers à émettre l'idée d'une commune nouvelle en Grande-Champagne, en 2014, le conseil municipal s'est mis en retrait du processus l'an passé. Une position confirmée voilà quelques semaines par un vote à bulletin secret. La décision a jeté un froid entre porteurs d'écharpe tricolore, qui s'envoient, à mots couverts et non assumés publiquement, de petites piques aigres douces.

La raison de la circonspection amblevilloise est l'absence de Criteuil-la-Magdeleine, historiquement rattachée à Lignières-Sonneville et à Ambleville (activités sportives, regroupement scolaire, centre social...). Mais dont les élus ne se sont pas entendus avec ceux de Lignières-Sonneville, d'après plusieurs témoins.
«Tout le monde est attaché à son clocher dans cette histoire, confirme Michel Fougère, maire de Criteuil-la-Magdeleine. *Nous, on ne sait pas trop et de toute façon, je n'ai jamais été convaincu par aucune fusion. J'attends qu'on nous donne des arguments.»*
Pendant ce temps, *«on avance en espérant que d'autres communes nous rejoindront»*, positive Dominique Mercier, qui aimerait voir naître la collectivité d'ici à 2020. D'ailleurs, dans les échanges entre élus, celle-ci porte déjà un petit nom: *«Ce serait Château-en-Champagne»*, dévoile le maire de Bouteville Jacques Deslias.

■ Le distributeur d'électricité va construire deux gros transformateurs à Villegats ■ Un projet lié au développement des énergies renouvelables.

Villegats: gros chantier en vue pour Enedis

Céline AUCHER
c.aucher@charentelibre.fr

Un poste source pour transformer l'électricité très haute tension en énergie haute tension, une réserve incendie enterrée de 120 mètres cubes et une emprise totale de 6 800 mètres carrés. C'est un gros chantier porté par Enedis qui va se développer dans la zone d'activités économiques du Chamdon, à deux pas de la RN 10, à Villegats. La première parcelle de cette zone encore vide, créée par l'ex-communauté de communes (CDC) des Trois-Vallées, à voir naître un projet. Pour une mise en service espérée en 2020.

«L'acquisition des terrains est en cours auprès de la CDC Val-de-Charente», souligne Dominique Roger-Chatreau, directrice territoriale d'Enedis, dont l'entreprise va investit 3,7 millions d'euros dans l'affaire. Sans compter la part de Réseau Transport Électricité (RTE) qui devra creuser une ligne enterrée de 40 kilomètres jusqu'au poste source de Fléac, *«un des plus gros en Charente»*.

Un dossier technique, prévu dans le cadre du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables, sur lequel ont planché l'ex-conseil régional Poitou-Charentes, Enedis, RTE, ou encore la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Objectif: fixer les lignes de conduite en terme de développement des énergies renouvelables à partir des projets déjà connus ou à venir (lire encadré).

71 mégawatts

Autant dire que l'essor de l'éolien n'est pas prêt de s'arrêter dans le Nord-Charente. *«Il y a encore du potentiel qui a été identifié dans le secteur»*, précise Dominique Roger-Chatreau. Mais le poste source existant, sur le site de Longchamps à Ruffec, ne pourra pas absorber beaucoup plus de raccordements éoliens. Avec 1 MW de raccordement restant, il est presque saturé. *«Le nouveau schéma régional ne prévoit qu'un seul poste source en Charente, ici à Villegats.»*

Beaucoup plus important que celui de Ruffec: dans la zone du Chamdon, deux transformateurs d'une capacité totale de 71 MW feront la jonction entre les 63 000 à 400 000 volts transportés par RTE et l'énergie distribuée par Enedis, entre 15 000 et 20 000 volts. *«Un poste où se raccorderont les réseaux futurs»*, reprend Dominique Roger-Chatreau, en pointant *«une place prévue pour un troisième transformateur éventuel»*.

À quoi cela ressemblera-t-il? Des locaux techniques, pas très hauts, à côté desquels se déploieront des jeux de barre. *«Des travaux très importants en perspective qui vont durer deux ans et générer des retombées en terme d'emploi, à la fois pour les entreprises de travaux et de génie électrique»*, indique la patronne locale d'Enedis.

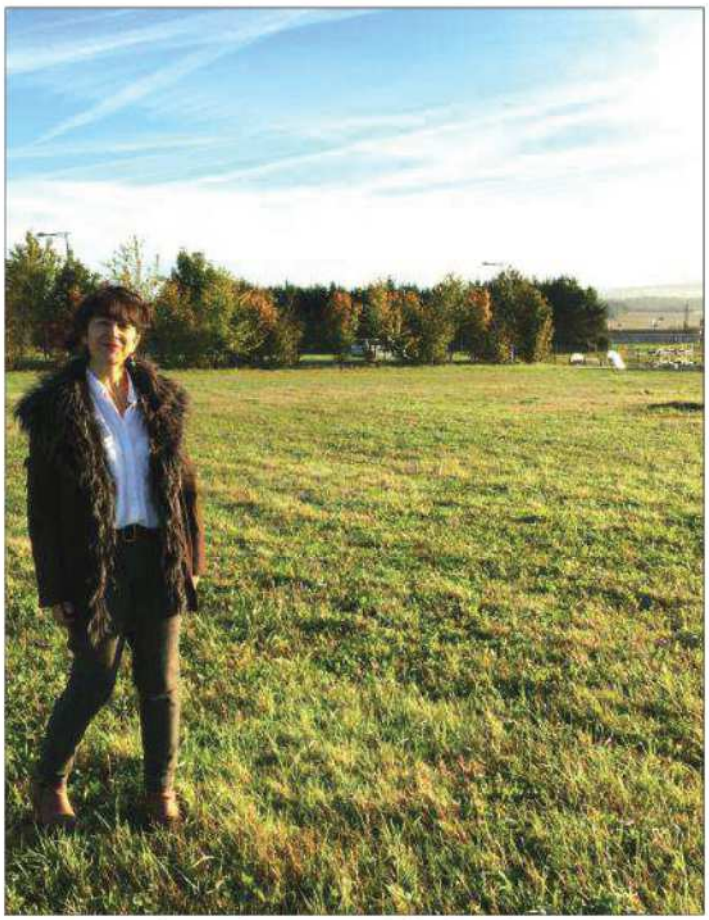

Dominique Roger-Chartreau, directrice territoriale d'Enedis, sur le terrain de 6 800 m² en cours d'acquisition à deux pas de la RN10, zone du Chamdon à Villegats. Photo C. A.

> **Les travaux vont durer deux ans et générer des retombées en terme d'emploi.**

Un projet de 5 éoliennes à Montjean

C'est l'un des projets qui pourrait être raccordé au futur poste source de Villegats: un parc de cinq éoliennes porté par la société Énergie du Portugal France Holding (EDPR) à Montjean. Un projet pas encore acté, alors que l'enquête publique sera ouverte du 8 novembre au 13 décembre à la mairie de Monjean. *«Un projet d'une puissance de 10,5 MW, capable d'alimenter 5 000 à 6 000 foyers en électricité, chauffage inclus»*, détaille Sophie Jacquot, responsable régionale d'EDPR, en pointant *«des éoliennes de 150 mètres de haut en bout de pale»*. Un projet lancé en 2011, dont les études de faisabilité avaient obtenu l'aval de l'ancien conseil municipal. Mais pas du nouveau, élu en 2014, qui a émis un avis défavorable l'année suivante pour le dépôt du permis de construire: 5 voix contre et 4 voix pour. Au total, 24 communes à 6 kilomètres à la ronde sont consultées, dont une partie dans les Deux-Sèvres voisines. Alors que les gens auront 36 jours pour donner leur avis lors de l'enquête publique, le conseil sera amené à prendre une nouvelle délibération en décembre. *«Le conseil est partagé»*, avoue Mauricette Lemercier, la maire de Montjean, en pointant le plus grand parc éolien en service depuis le début de l'année, à cheval sur Montjean, Theil-Rabier, La Magdeleine, La Forêt-de-Tessé, Villiers-le-Roux et Saint-Martin-du-Clocher. *«Soit 12 éoliennes, alors que le secteur a été aussi impacté par la LGV,* reprend Mauricette Lemercier, plutôt favorable à une pause. *Le paysage a déjà été énormément modifié, ça fait peur à la population.»*

Banque: petit budget, gros frais

Les frais bancaires en cas de découvert non autorisé constituent une «bouée en plomb» pour les plus pauvres. 60 Millions de consommateurs et l'Unaf appellent à durcir la législation.

«*C'est une mécanique qui est quasiment automatisée (et) qui fait que les gens en difficulté financière se retrouvent enfoncés*», a dénoncé hier Lionel Maugain, chef de la rubrique banques de 60 Millions de consommateurs, en présentant une étude sur les frais bancaires en cas de découvert non autorisé.

Réalisée avec l'Union nationale des associations familiales (Unaf), l'enquête se focalise sur les sommes prélevées en cas de dépassement du découvert autorisé et ne tient donc pas compte des agios «*normaux*». Selon l'étude ces frais représentent un chiffre d'affaires de 6,5 milliards d'euros, une estimation largement réalisée grâce à des témoignages de banquiers sous couvert d'anonymat.

Et les frais sont multipliés par pres-

> **Chaque fois que le législateur plafonnait un type de frais, (...) il y a un report sur un autre type.**

que dix, à presque 300 euros en moyenne, quand une personne est fragile financièrement. Pour établir cette comparaison, 60 Millions se base, d'un côté, sur un panel de près de 400 lecteurs, et, de l'autre, sur plus de 200 foyers auprès desquels intervient l'Unaf pour des situations de fragilité financière. Il s'agit souvent «*de personnes qui n'ont jamais eu de difficultés auparavant, plutôt de la classe moyenne*», a souligné Fabien Tockqué, responsable des questions économiques à l'Unaf, évoquant une forme de «*déchéance ou de déclassement*» et une «*bouée en plomb*».

Les plus pauvres, premières victimes des frais bancaires

Montant moyen des agios et frais bancaires

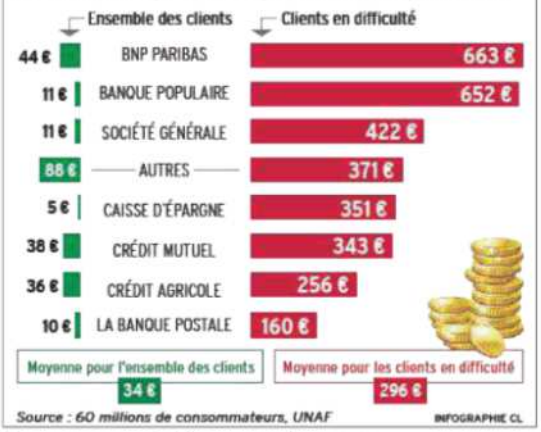

Source : 60 millions de consommateurs, UNAF INFOGRAPHIE CL

Comme cas extrême, l'étude cite l'exemple d'une personne gagnant 2.000 euros par mois, à qui sa banque, BNP Paribas, a prélevé 3.000 euros de frais d'incident en 2016.

Depuis la loi bancaire de 2013, les frais pour dépassement de découvert, qui comprennent notamment des agios plus sévères, sont plafonnés, de même que ceux pour rejets de paiements par chèque ou prélèvement. Mais «*les banques sont très imaginatives*», regrette Morgane Lenain, membre du conseil d'administration de l'Unaf. «*Chaque fois que le législateur plafonnait un type de frais, (...) il y a un report sur un autre type*». L'étude s'attaque par exemple aux lettres adressées par les banques à leurs clients en cas de dépassement du découvert: d'après le comparatif, le coût d'un tel courrier peut varier entre 12 et 20 euros selon les établissements. Dans son viseur figure aussi la «commission d'intervention» facturée par les banques en cas de dépassement du découvert.

Alors que la somme, d'un maximum de 8 euros, a pour objectif de rémunérer le travail d'analyse sur le bien fondé d'une autorisation de paiement, 60 Millions affirme que l'opération est automatisée dans plus de la moitié des cas, citant comme source la branche bancaire de la CGT.

Dans ce contexte, les deux organismes auteurs de l'étude appellent à durcir la législation pour élargir le plafonnement des frais d'incidents même si, au sein de l'Unaf, on reste prudent quant à la capacité à trouver des relais au sein de la nouvelle majorité issue des élections législatives de juin.

À la Fédération bancaire française (FBF), qui s'abstient de réagir aux chiffres avancés par l'étude, on assure que les banques mènent déjà un grand travail de pédagogie pour éviter des situations d'engrenage chez les clients classés «*fragiles*», renvoyant pour autant à «*la responsabilité (...) de se reconnaître en difficulté*».

Le chiffre

499 C'est le nombre de sans-abri morts dans la rue en 2016, un chiffre stable depuis 2014, selon le 5e rapport annuel du collectif. Ce décompte correspond aux signalements reçus par le collectif et n'est pas exhaustif: selon le collectif, le chiffre réel serait environ six fois supérieur. Vivre à la rue conduit à mourir à 49 ans en moyenne, soit près de 30 ans plus tôt que la population masculine en France. Entre 2012 et 2016, 47 d'entre eux étaient des mineurs. 35 avaient moins de 15 ans.

SANTÉ

Un herbicide de Bayer retiré du marché

L'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) française a annoncé hier le retrait de l'autorisation de mise sur le marché en France de l'herbicide Basta F1 de Bayer, ne pouvant exclure des risques pour la santé. Les stocks de Basta F1, «*le seul produit phytopharmaceutique à base de glufosinate-ammonium autorisé en France*», pourront être écoulés pendant trois mois par les distributeurs et utilisés pendant neuf mois supplémentaires par les agriculteurs, à partir de la date de la décision le 24 octobre. Bayer s'est dit «surpris» de cette décision, affirmant que l'Anses n'avait pas pris en considération «*les dernières données disponibles sur le Basta F1, ce qui l'a conduit à surestimer de 300 à 1.000 fois le risque pour la santé humaine*».

Temps bien chargé.

Le temps est couvert et gris en matinée, avec des petites pluies. Il s'améliore dans l'après-midi, avec quelques éclaircies.
Vent d'Ouest à Nord-Ouest modéré, un peu plus soutenu dans les îles, et plus faible sur le Sud Saintonge.

	Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
Samedi	11° 18°	9° 18°	8° 17°	7° 16°
Dimanche	10° 17°	8° 18°	7° 16°	7° 16°
Lundi	10° 15°	10° 15°	9° 15°	8° 14°
Mardi	5° 16°	5° 16°	4° 16°	4° 15°
Mercredi	8° 18°	7° 19°	7° 19°	7° 17°
Jeudi	11° 17°	10° 18°	9° 17°	10° 16°

À qui profite vraiment la pénurie de beurre ?

ALIMENTATION Moins passagère que prévue, la crise pourrait durer jusqu'à l'hiver. Dans la région, les petits producteurs sont pris d'assaut par les particuliers ou des grossistes inquiets

SYLVAIN COTTIN
s.cottin@sudouest.fr

Depuis le temps que les professionnels criaient au loup, certains avaient fini par ne plus croire à cette pénurie maintes fois annoncée. Las, pour des raisons diverses et variées, force est de constater que le beurre est bel et bien en voie de rarérafaction dans les rayons de nos supermarchés. À l'image, parmi tant d'autres, de Carrefour market à Mérignac (33), où l'on s'en consolait mercredi avec le retour en grâce du saindoux et des margarines.

La situation varie selon les jours, les régions et les enseignes, mais une chose est sûre : au rayon frais, le beurre se fait souvent rare, et cela ne devrait pas s'arranger cet hiver. PHOTO AFP

« Début de psychose »

Autre signe qui ne trompe pas, le ministre de l'Agriculture ne cherche plus vraiment à rassurer son monde. « La France se trouve en déficit de fourniture de beurre », a reconnu mardi Stéphane Travert. « Une situation liée à la baisse des collectes de lait autant qu'à la demande très forte des pays étrangers. » Misant sur un lent retour à la normale, le président de la Fédération nationale des coopératives laitières (FNCL) annonce quant à lui bien d'autres jours difficiles, sans doute au moins jusqu'au début de l'hiver.

Outre le gros appétit des boulangers-pâtissiers, le comportement des certains consommateurs n'aura pas non plus arrangé les affaires de la grande distribution. Face à des ventes ayant augmenté de 70 % en quelques jours, le porte-parole du groupe système U évoque ainsi « un début de psychose, comme on peut le voir lors des crises qui touchent les carburants. »

On court à la campagne…

À l'autre bout de la chaîne, au Temple-sur-Lot (47), la fromagerie artisanale Baechler croulait hier elle aussi sous les assauts des néo-convertis aux joies du beurre de baratte, qu'ils soient grossistes ou particuliers. « Comme nous sommes complètement débordés, nous servirons désormais en priorité nos clients habituels », prévient l'une des vendeuses de la boutique. Droite dans ses mottes, celle-ci promet même de rationner les plus gloutons. « Au maximum un kilo, quand beaucoup sont déjà repartis avec des rouleaux quatre ou cinq fois plus gros. Vous comprenez, un coup c'est pour les amis, un coup c'est pour mettre au congélo… »

> « Un coup c'est pour des amis, un coup pour mettre au congélo… Alors cette fois, on rationne à 1 kilo. »

Même affluence record en Dordogne, du côté de Sarlat, où le beurre de l'agricultrice Marie Rouquié se pare soudain de mille vertus commerciales.

Pourtant vendu deux fois plus cher (18 euros le kg) que celui des supermarchés, le voilà convoité par l'ensemble des grandes surfaces du département. « Elles m'ont toutes appelée. Je vais faire de mon mieux, mais je ne pourrai guère produire plus de 30 kg par semaine. »

Plus de 8 kg par Français

Premiers consommateurs au monde devant les Danois et les Allemands, les Français n'y vont en effet pas avec le dos de la cuillère. Du petit déjeuner jusqu'au coucher, c'est de plus de 8 kilos de beurre que chacun se tartine annuellement l'estomac. Mais davantage encore qu'une conséquence de cette voracité, d'autres voient d'abord là une sourde coalition des grands groupes laitiers.

À défaut de complot avéré, le Modef pointe ainsi la théorie d'une pénurie « organisée par les industriels. » Selon la Confédération syndicale agricole des exploitants familiaux, ceux-là seraient alors aidés par les traders du secteur. « Ils stockent, provoquent ainsi la pénurie, puis tirent profit avec l'envolée des prix… Au détriment des producteurs et des consommateurs. » Pour autant l'Hexagone n'est pas le seul territoire touché par cette flambée désormais mondiale. Payée 2 500 euros en 2016, la tonne de beurre atteint les 7 000 euros depuis l'été.

FRANCIS BARDAUX, COGNAC. « Quelque part dans le parc François-Ier, existe un hêtre étrange. Certains disent que c'est un géant, qui, en s'asseyant, lui a donné cette forme. D'autres expliquent qu'écrasé pendant plusieurs années sous un arbre tombé, il a cherché la verticale et la lumière… »

RÉFORME, CE QU'IL FAUT SAVOIR

La commission médicale du permis de conduire

Le contrôle de la commission médicale, réservée aux usagers qui se sont vu retirer leur permis (alcool et stupéfiant), évolue

1 Deux antennes en Charente à Angoulême et Confolens

Seize médecins agréés (11 à Angoulême et 5 à Confolens) œuvrent déjà au sein de la commission médicale qui reçoit les usagers de la route (16 à 17 par matinée) faisant l'objet d'un retrait de permis pour cause d'alcoolémie et usage de stupéfiants. C'est cette commission qui donne son avis (à 90 % positifs) pour récupérer son permis à l'issue de visites obligatoires. Pour les alcoolémies élevées (retrait supérieur à six mois), les usagers doivent passer en plus des tests psychotechniques agréés par le préfet. Pour les autres renouvellements, cela continuera à se passer en cabinet médical agréé.

Le docteur Rochdi présente la commission. PHOTO QUENTIN PETIT

2 Une nouvelle antenne au 38, rue de l'Arsenal

Le bureau de circulation, qui gérait à la préfecture l'accueil des usagers concernés, ferme, ainsi que le bureau médical situé au 8, rue de la préfecture à Angoulême. Les personnes concernées devront dorénavant prendre rendez-vous électroniquement en allant sur le site charente.gouv (rubrique permis de conduire). Elles trouveront en ligne tous les documents à fournir. Le nouveau bureau de la commission médicale ouvre au 38, rue de l'Arsenal à Angoulême. Avec deux permanences hebdomadaires les mardis et jeudis entre 9 heures et 11 h 15. « Lors de ces visites, on découvre souvent d'autres pathologies en dehors des addictions. On n'est pas là pour juger, mais dans une logique de santé publique pour remettre dans le droit chemin », souligne le docteur Timothée Rochdi. 1 000 à 1 500 dossiers de rétention de permis sont traités chaque année.

3 « Une réforme qui responsabilise »

« C'est une réforme qui responsabilise l'usager qui doit prendre son rendez-vous et constituer tout seul son dossier », souligne Xavier Czerwinski, secrétaire général de la préfecture. Si l'usager ne se présente pas, il perd sa capacité à retrouver son permis, d'autant plus que le titre de circulation provisoire n'existe plus dorénavant.

Filière cognac : crise au sein de la famille du négoce

POLÉMIQUE Martell a été évincé de l'ODG, l'Organisation de défense et de gestion

Cet après-midi, la réunion du Syndicat des maisons de cognac (SMC) sera agitée. A l'ordre du jour : la récente éviction de Martell de l'Organisme de défense et de gestion (ODG) de la filière cognac. « On va régler ça entre nous, entre grands garçons. Il est inadmissible que le deuxième acteur économique du secteur soit ainsi écarté », commente, sous couvert d'anonymat, un membre du SMC.

Le sujet est éminemment sensible. Pour ceux qui auraient manqué le début, reprenons le fil : ces jours derniers, les viticulteurs, négociants et distillateurs charentais étaient invités à élire leurs 85 délégués au sein de l'ODG. Cette instance – une section indépendante du Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC) – a la délicate mission de veiller aux modalités du cahier des charges de l'appellation cognac. Les résultats, proclamés ce mercredi 25 octobre, ont révélé une crise au sein de la famille du négoce.

L'ancienne étiquette du Blue Swift, une innovation qui a bousculé les codes du cognac. PHOTO MARTELL & CO

Une manœuvre d'Hennessy ?

Fait inédit depuis la création de l'ODG en 2010 : la société Martell a été écartée du collège des négociants. Sa candidate, Mélanie Py, directrice des opérations « eaux-de-vie », n'a pas été élue. « Oui, c'est une grosse surprise, je me garderais bien de la commenter », a déclaré Patrice Pinet, le président du Syndicat des maisons de cognac (SMC), interrogé par « Charente Libre ».

L'affaire embarrasse toute l'interprofession. Martell se refuse à toute déclaration officielle et se garde bien d'accuser quiconque. Même prudence chez tous les ressortissants du BNIC. Chez les négociants et les viticulteurs, personne n'ose affirmer que cette éviction est le fait du numéro 1 du secteur – la puissante maison Hennessy –, mais tout le monde le pense. Les subtilités du mode de scrutin accréditent cette hypothèse. Au sein du collège des négociants, le scrutin est plurinominal avec panachage. En outre, le vote est pondéré : plus le négociant vend du cognac, plus son avis pèse. Comptez une voix toutes les 10 000 caisses expédiées…

Depuis ces derniers mois, les deux plus importants négociants de la place ne partagent pas les mêmes stratégies. Hennessy manque de matière première et souhaite que la région plante beaucoup plus de vignes, quand Martell se prononce pour un agrandissement mesuré. Hennessy innove dans le strict respect de la tradition, quand Martell n'hésite pas à bousculer les codes de l'appellation. Or l'ODG est le garant de ces codes…

Parmi les sujets de désaccord, citons la commercialisation aux Etats-Unis de Martell Blue Swift – un VSOP dont le vieillissement se termine dans d'anciens fûts de bourbon – et le lancement en Asie du XXO Hennessy, qui joue avec l'appellation générique XO. Martell a obtenu gain de cause auprès du BNIC. L'affaire XXO fait toujours débat…

Avec environ 50 % de parts de marché et plus de 7 millions de caisses de 9 litres expédiées dans 130 pays, Hennessy vend « quatre fois plus de cognac que son premier concurrent », comme le rappelait en personne Bernard Arnault, le PDG du groupe LVMH, la semaine dernière à Cognac.

Olivier Sarazin

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Passage à l'heure d'hiver : c'est ce week-end

Dans la nuit de samedi à dimanche, il faudra remonter vos pendule d'une heure : à 3 heures, il faudra reculer la grande aiguille sur 2 heures. Conséquence, soixante minutes de sommeil « offertes » cette nuit-là. Mais, en échange, le soleil se couchera plus tôt : dès dimanche, il fera nuit à 17 h 54. ARCHIVES L.T.

Le tourisme profite du bel été indien

ÉCONOMIE

La saison, décevante en juillet, semble se décaler vers août et septembre

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

Le soleil offre, ces temps-ci, des rayons bien chauds pour l'époque. L'été indien est là. Peut-être le signe que les saisons ne se limitent plus aux mois estivaux. En tout cas, c'est un des enseignements de l'office de tourisme de Grand-Cognac, qui vient de livrer son bilan de juillet à septembre. Décryptage.

En juillet et en août, les touristes ayant franchi la porte de l'office de tourisme étaient 6 % moins nombreux que l'an dernier. PHOTO QUENTIN PETIT

1 La saison estivale est retardée

Les touristes n'arrivent plus avec tambours et trompettes une fois sonnée la fin du mois de juin. « La saison touristique commence maintenant à Pâques », note Stéphanie Tonon. « Le mois de juillet a été assez compliqué, comme dans toute la France. Mais on a fait un bon mois d'août. » Plus précisément, les quatre offices de tourisme de Grand-Cognac (Cognac, Châteauneuf, Jarnac, Segonzac) ont vu leur fréquentation baisser de 6 % en juillet et août. À l'inverse, les chiffres sont en hausse d'environ 15 % en septembre.

2 Les manifestations culturelles attirent

Que viennent voir les touristes ? « Il existe de vraies attractions sur le territoire, analyse Stéphanie Tonon. Notre offre touristique est très intéressante, et elle fait venir des familles. » Il faut notamment penser au site paléontologique d'Angeac-Charente, ou aux diverses promenades, qui « constituent des offres phares ». « On a vu un peu de monde pour le Blues Passions, puis un creux en suivant. Coup de chauffe s'avère un festival drainant beaucoup de touristes. Au final, on a un panel assez intéressant de manifestations culturelles. »

3 Quelques défauts à améliorer

L'office de tourisme a identifié quelques soucis. D'abord avec l'indisponibilité de la gabarre « Dame-Jeanne » (lire ci-contre), qui a toutefois profité à celle de Saint-Simon. Les musées, même gratuits, ne semblent pas attirer les foules. Et Stéphanie Tonon de pointer un autre problème : « Les touristes ne comprennent pas que les magasins soient fermés le lundi. Il faudrait peut-être que les commerçants acceptent de jouer le jeu à cette période, ne serait-ce que quelques fois. »

4 Qui sont ces touristes qui sillonnent le territoire ?

La tendance est nette : « Nous avons retrouvé les touristes étrangers perdus après les attentats », annonce Stéphanie Tonon. Ils représentent 37 % du total et sont composés majoritairement d'Anglais, de Belges, d'Espagnols et d'Allemands. Pour les touristes français, ils viennent de Poitou-Charentes et d'Île-de-France

5 Hôtels et circuits de visite plutôt satisfaits

« Les hébergeurs ont été plutôt satisfaits de cette saison », lance la directrice de l'office de tourisme. Spécificité locale, les circuits dans les maisons de négoce et chez les viticulteurs ont bien fonctionné. Mais là, pas d'indicateur : dans le milieu feutré du cognac, on ne dévoile pas ses chiffres de fréquentation.

La gabarre est toujours en cale sèche

Le 14 décembre 2016, la gabarre « Dame-Jeanne » coulait à l'amarrage dans le port de Cognac. Responsable, a priori, la défaillance d'une des pompes chargées d'évacuer les infiltrations d'eau. Une défaillance lourde de conséquences en dégâts puisque la partie centrale du bateau fut complètement immergée.

Conséquence, le bateau qui depuis une quinzaine d'années faisait le bonheur des touristes – et des autochtones – en proposant des balades sur la Charente a été indisponible la saison touristique. Un coup dur. « Le fait de ne pas avoir la gabarre a été une catastrophe. Les gens venaient exprès pour cela. Cela devient véritablement problématique pour nous en termes de proposition touristique », témoigne Stéphanie Tonon, la directrice de l'office de tourisme de Cognac.

D'autant que depuis l'annonce de son forfait, c'est un peu silence radio sur le sort du bateau. En ville, certains évoquent même la gabarre abandonnée à son triste sort sur un parking.

« Un choix politique »

C'est effectivement sur un parking, celui de l'ancien Sivom, que se trouve la « Dame-Jeanne », confirme Chantal Nadaud, la vice-présidente de Grand Cognac, en charge du tourisme. Mais elle réfute le fait que la gabarre soit posée là en attendant une mort programmée. Pour elle, la procédure continue à suivre son cours. « Un premier rapport a été rendu et nous en attendons un second pour connaître les travaux à effectuer, afin de déterminer la suite à donner », indique-t-elle.

Savoir s'il serait préférable de réparer la « Dame-Jeanne » ou alors de commander un nouveau bateau (on n'ose pas imaginer l'Agglo décider de ne rien faire), sachant que, selon Chantal Nadaud, le neuf se traduirait par un chèque de plusieurs centaines de milliers d'euros. « Ce sera, en tout cas une décision politique », juge la vice-présidente. Et dans une Agglo encore en phase de construction, entre délégués pas toujours en phase, le débat pourrait ne pas être simple. La décision devrait, en tout cas être connue avant la fin de l'année.

Didier Faucard

Verra-t-on un jour la « Dame-Jeanne » de nouveau naviguer sur la Charente ? PHOTO ARCHIVES ANNE LACAUD

LE PIÉTON

Se dit que certains n'ont pas compris les consignes relatives aux déchets. Il est en effet interdit de sortir les poubelles avant 19 heures, la veille de la collecte. De plus, tout doit être remis dans un bac fourni par la mairie. L'amende peut aller de 40 à 1 500 euros.

PHOTO J. G.

AGENDA

AUJOURD'HUI

Campagne lumière et vision. De 8 h 30 à 12 h et de 14 h 15 à 18 h, contrôle d'éclairage sur les véhicules au parking Félix-Gaillard (face au gymnase), avenue Victor-Hugo.

Monstres, sorcières & Cie. À 14 h 30, atelier arts plastiques, à partir de 6 ans ; de 17 h à 18 h, animation maquillage. Viens déguisé(e) à la soirée si tu veux ! À 18 h 15, histoires racontées pour les enfants, à partir de 6 ans, lectures et surprises, à la bibliothèque. Gratuit, sur inscription au 05 45 36 19 50.

Animations. De 16 h à 18 h, « Ensemble au Breuil », distribution de compote maison, de châtaignes grillées et grands jeux à la Maison du Temps Libre. Tél. 05 45 32 40 97.

« De-ci, de-là ». De 13 h à 18 h, exposition de photographies à l'Espace Découverte. Gratuit. Tél. 05 45 36 03 65.

« Oeuvres en résonances ». De 14 h à 18 h, « Oeuvres en résonances », créations contemporaines au cœur des collections permanentes du Musée d'art et d'histoire et œuvres de Georges Charpentier « Une vie de sculptures ». Tél. 05 45 32 07 25.

Luna Park. De 14 h à minuit, avec une vingtaine d'attractions et une grande roue qui culmine à 30 mètres de haut, à l'Esplanade de la Croix Montamette.

Balade. 7 km de chemin aménagé le long de la Charente, à la base plein-air André Mermet. Tél. 05 45 82 46 24.

UTILE

« Sud Ouest » rédaction. 9, place François-Ier, 16 100 Cognac.
Courriel : cognac@sudouest.fr
Tél. 05 45 36 62 80.

CHÂTEAUBERNARD

Quatre films d'animation et quatre musiciens

Escapades va proposer un ciné concert pour les enfants et leurs parents, demain à 17 heures. PHOTODR

Après « La Sorcière éphémère » et « Crocdur le pirate », la tâche s'annonçait difficile : chercher cette nouvelle inspiration qui viendrait surprendre et captiver le public familial des vacances de la Toussaint.

L'idée a surgi d'une frustration. Celle de Dominique Petit, adjointe au maire chargée de la culture. L'année dernière, le Brassband de Charente interprétait « Walking in the air », extrait du film d'animation « The Snowman ».« Je l'ai écouté en boucle en regrettant que le public n'ait pas pu profiter simultanément du film d'animation ce jour-là », déclare l'élue.

4 films d'animation

Qu'a cela ne tienne, Dominique Petit cherche sur Internet. Le coup de cœur sera breton avec Escapades, une compagnie qui tourne beaucoup à l'étranger. Un ciné concert « Escapades en plein air » est ainsi proposé demain à 17 heures au Castel. Les quatre films d'animation (quarante-cinq minutes) diffusés sur grand écran conteront l'histoire d'une maman pas comme les autres puisqu'elle est avion (« My Mom is an airplane », de Yulia Aronova) mais aussi celle d'un ours à la recherche de son chapeau (« I Want my hat back », de Galen Fott), d'une petite poule qui rêve de voler (« On The wing », de Vera Myakisheva) et, enfin, d'une histoire d'amitié entre créatures bizarres (« Hop Frog » de Leonid Shmelkov).

Les compositeurs et musiciens Anthony Boulc'h (piano, claviers et chant) et Fanch Minous (saxophone, chant) ainsi que les musiciens Pierre Thary (violoncelle et trompette) et Simon Hurot (percussions, voix) seront présents sur la scène. « On sera deux par côté. On prend l'écran en sandwich », plaisante Anthony Boulc'h, toujours heureux des émotions que procure le spectacle.

Il est une chose dont l'artiste est sûr : « L'image ne vient pas de rien. Il y a une musique qui est écrite pour coller à l'image. La musique d'un film qu'on écrirait. » La question devient évidence pour le musicien compositeur : « On se sent dans l'image. » Mais, un jour ou l'autre, c'est sûr, le quatuor goûtera au bonheur de plonger dans l'écran.

Sandra Balian

Tarifs : 10 euros, 20 euros pour les parents et leurs deux enfants. Réservation au Castel aujourd'hui, de 13 h 30 à 17 heures, sur le site Internet castel.fr ou ticketnet.fr, Auchan ou Leclerc.

MERPINS

Un psychiatre à la salle des associations

La réunion du Conseil municipal de lundi portait notamment sur les locations de la salle des associations. Ainsi, un psychiatre de Cognac a fait une demande pour bénéficier de la salle deux jours par mois, soit une vingtaine de jours dans l'année. Il souhaite, par ce biais, dispenser des séances visant à lutter contre toutes les addictions. Christian Decoodt, le maire, a proposé à ses conseillers municipaux d'appliquer les tarifs réservés aux Merpinois étant donné le but caritatif de l'action. Les élus ont voté pour à l'unanimité.

Le maire, Christian Decoodt, entouré de conseillers municipaux.

PHOTO C.-C. G.

Toujours concernant la salle des associations, le maire a rappelé qu'il y a deux mois, la décision a été prise d'octroyer gratuitement cet espace pendant deux mois à une professeure de yoga afin qu'elle puisse lancer son activité sur la commune. Les deux mois arrivant à échéance le 31 octobre, un débat s'est instauré pour fixer le taux horaire de la prestation à compter du 1er novembre. La somme de 15 euros a été validée.

Toujours en rapport avec la salle des associations, Christian Decoodt a fait part d'une demande d'un autre professeur de yoga qui souhaiterait proposer des cours aux entreprises pendant la pause méridienne. Après discussion, les élus ont décidé d'appliquer les mêmes conditions que pour la professeur de yoga précédente soit les deux premiers mois gratuits puis 15 euros de l'heure.

Réduire la vitesse

Suivant l'ordre du jour, le Conseil municipal a ensuite discuté d'une subvention à destination des sinistrés des Antilles après le passage de l'ouragan Irma. La somme de 500 euros sera versée à la Fondation de France.

Il a également été question de la traversée du bourg, actuellement en travaux. Et plus particulièrement des mesures à prendre pour assurer la sécurité des personnes en régulant la vitesse des véhicules qui sont amenés à traverser la commune. Les avis divergeant sur les modalités à mettre en place, il a été proposé par le maire, Christian Decoodt, d'instaurer, à l'essai, une vitesse limitée à 30 km/h sur deux tronçons distincts de la traversée du bourg.

Toujours sur cette question, l'édile a informé les autres élus qu'étant donné que le 1er novembre est férié, les ouvriers d'Eiffage (qui effectuent des travaux sur les trottoirs) travailleront lundi 30 et mardi 31 octobre mais ils seront en repos jeudi 2 et vendredi 3 novembre.

Colette-Christiane Guné

CHÂTEAUBERNARD

Randonnées à vélo. L'AS Verriers cyclotourisme organise trois randonnées à vélo dimanche. Départ à 8 h 30 devant l'usine Verallia. Port du casque obligatoire. Trois parcours seront proposés de 61, 76 et 87 km. Scission au niveau de Pons pour le premier circuit et de Givrezac pour les deux derniers itinéraires.